

Comité de pilotage

des sites Natura 2000 FR 1100798 « La Bassée » et FR 1100798 « Bassée et plaines adjacentes »

Réunion de lancement du 25 octobre 2013 à Vimpelles

PARTICIPANTS

Anne-Marie CHARLE, présidente de la Communauté de communes de la Bassée
Jean-Pierre PETIT, maire d'EVERLY, président de l'AGRENABA
Benoît CHEVRON, président de la fédération des chasseurs de Seine-et-Marne
Gérard POIRIER, vice-président de la Communauté de communes de la Bassée
Francine ZIMMERLIN, secrétaire générale, sous-préfecture de Provins
René DELAUNE, maire de CHATENAY-SUR-SEINE
Bernard SABY, maire de VILLIERS-SUR-SEINE
Evelyne SIVANNE, Maire de MONTIGNY-LE-GUESDIER
Jean-Louis CHARLE, maire de BAZOCHES-LES-BRAY
Jean-Claude JEGOUDEZ, maire de GRISY-SUR-SEINE
Jean-Pierre BOURLET, maire d'HERME
Yannick MASSON, conseiller municipal de VIMPELLES
Jérôme HANOL, directeur, ANVL
Sylvie FORTEAUX, chargée de mission Natura 2000, DRIEE IdF
Clémence BRUNET, DRIEE IdF
Alix REISSER, chargée de mission Natura 2000, DDT 77
Roland RODDE, chargé de Mission Natura 2000 et Biodiversité, DDT 77
Arnaud AUGÉ, FDC 77
Simon BEZAIN, AESN
Thomas WEINBRECK, responsable Foncier/Environnement, UNICEM
Caroline HEBRARD, responsable Foncier/Environnement, UNICEM
Anne-Cécile BAILLY, agent de développement, Communauté de communes Bassée-Montois
Bruno MOLLOT, directeur de la fédération des chasseurs de Seine-et-Marne
Marlène MOITY, chargée d'études Biodiversité, chambre d'agriculture de Seine-et-Marne
Patrick SAUDRY, élu de la chambre d'agriculture de Seine-et-Marne
François-Xavier de LARMINAT, chargé de mission pour le Pays du Grand Provinois

EXCUSES

Francis BENOIT, maire de GRAVON
Patrice BOUDIGNAT, maire de MELZ-SUR-SEINE
Colette HUOT-DAUBREMONT, directrice du CORIF
Klaire HOUEIX, fédération de Seine-et-Marne pour la pêche et la protection du milieu aquatique
Diane DEMARQUE, chambre de métiers et de l'artisanat de Seine-et-Marne
Frédéric PETIT, responsable du service aménagement du territoire, CCI de Seine-et-Marne

DIFFUSION

Les participants et/ou tous les membres du Comité de pilotage

ORDRE DU JOUR

L'animation des sites Natura 2000 FR 1100798 « La Bassée » et FR 1100798 « Bassée et plaines adjacentes » a été lancée le 25 juillet 2013. Cette étape marque le début de la mise en œuvre des mesures de gestion qui ont été choisies en concertation lors de l'élaboration du Document d'Objectifs (DOCOB) du site.

Dans ce contexte, la Communauté de communes de la Bassée, structure animatrice de ces deux sites, a convié le Comité de pilotage avec comme ordre du jour :

- Rappels sur le réseau Natura 2000
- Présentation rapide des sites Natura 2000 SIC La Bassée et ZPS Bassée et Plaines adjacentes
- Présentation des animateurs
- Le programme d'animation 2014
- Questions diverses

DEROULEMENT DE LA REUNION

Introduction de la présidente

La présidente ouvre la réunion en remerciant la municipalité de Vimpeles de son accueil et les participants de leur présence. Après une période d'élaboration du document d'objectifs fructueuse qui a permis de fédérer les énergies, Madame CHARLE rappelle que le temps de l'action était maintenant venu. Elle souligne que la Communauté de communes a volontairement choisi de poursuivre son implication en étant désignée structure animatrice des deux sites, la zone de protection spéciale ou oiseaux et le site d'intérêt communautaire ou habitat. La présidence du comité lui a été confiée dans la continuité du travail réalisé ces dernières années.

Afin de mener à bien cette mission, la Communauté de communes, après appels d'offres, a choisi un prestataire pour chaque site Natura 2000. Il s'agit de l'AGRENABA pour le site habitat et la fédération des chasseurs de Seine-et-Marne pour le site oiseaux.

La présidente se redit convaincue que la démarche Natura 2000 est une chance pour le territoire tant par la préservation que par la valorisation du patrimoine naturel, et souhaite que ce comité de lancement de l'animation marque la poursuite de l'excellent travail réalisé jusqu'à présent en concertation avec toutes les parties prenantes.

Présentation de l'AGRENABA et de la Fédération Départementale des Chasseurs de Seine-et-Marne par leurs présidents

Monsieur PETIT, président de l'AGRENABA, rappelle ensuite les missions et le périmètre de l'association.

L'Association de Gestion de la Réserve Naturelle de la Bassée est la structure qui gère la réserve depuis maintenant 11 ans. Elle est constituée de deux élus pour chacune des sept communes présentes sur la réserve naturelle de la Bassée couvrant une superficie de 854 ha. Les missions inhérentes à ce territoire réglementé sont : la protection du patrimoine naturel, la gestion et l'information, la sensibilisation. La réserve naturelle étant entièrement incluse dans le périmètre Natura 2000 "la Bassée", il a paru tout naturel pour l'AGRENABA de candidater pour l'animation de ce site Natura 2000.

Monsieur CHEVRON, président de la fédération des chasseurs de Seine-et-Marne, présente quant à lui les activités et expériences de la fédération.

La Fédération Départementale des Chasseurs de Seine-et-Marne (FDC77) est une association de type « loi 1901 », agréée au titre de la protection de la nature et investie, par ses statuts (décret du 21 juin 2001), de missions de service public.

La FDC77, dont le siège est situé à Bréau, représente 14 000 chasseurs. En concertation permanente avec les acteurs de terrain et les institutionnels, elle développe depuis plusieurs années des actions d'information et de sensibilisation à l'environnement, ainsi que d'aménagement et de gestion de sites.

La protection, la gestion et le suivi de milieux naturels, tel son site de 60 hectares de "La maison Suisse" à Bréau siège de l'association, la forêt alluviale et les anciens bassins de la sucrerie de Bray-sur-Seine (22 ha), et celui de « l'étang d'Egigny » en partenariat avec l'Agence de l'Eau Seine-Normandie, font référence en la matière.

Depuis novembre 2011, la FDC77 est animatrice du site Natura 2000 « Massif de Villefermoy ». La FDC 77 est également membre du comité de pilotage de la Réserve naturelle nationale de la Bassée. Ces actions illustrent l'engagement de la FDC77 dans la conservation des écosystèmes, des milieux et des espèces, formalisé il y a cinq ans par la signature de la charte régionale « Biodiversité et milieux naturels ».

La FDC77 est partenaire du Conseil Général de Seine-et-Marne dans le cadre de la réalisation de l'Atlas Départemental de la Biodiversité.

La FDC77 s'investit naturellement dans l'animation du site Natura 2000 « Bassée et plaines adjacentes », en s'appuyant sur son implantation locale dans la Bassée, en particulier au travers des associations de chasse et groupement cynégétique, du monde agricole fortement impliqué dans ses actions de terrain ; son souci de la pérennité des sites naturels favorisant la diversité biologique, tout en permettant la pratique d'activités humaines raisonnées; sa conscience des enjeux liés aux objectifs du SDAGE (schéma directeur d'aménagement et de gestion des eaux), spécialement celui de restauration de zones humides et d'entretien des milieux naturels ; son implication déjà forte dans la conservation des oiseaux sauvages et de leurs habitats.

Présentation des animateurs

Violaine MESLIER, animatrice à la Réserve Naturelle La Bassée, est chargée par l'AGRENABA de l'animation du Site d'Intérêt Communautaire « La Bassée ».

Jean-Denis BERGEMER, chargé de la coordination « Natura 2000 » à la FDC 77, dont l'animation de la ZPS « Massif de Villefermoy », est assisté pour la ZPS « Bassée et plaines adjacentes » par Sylvain MAHUZIER ornithologue, et par Arnaud AUGÉ chargé de la cartographie à la FDC 77.

NB : Tous les points suivants se trouvent dans la présentation jointe en annexe

Rappel de la démarche Natura 2000

par Roland RODDE, DDT

Présentation des sites et des enjeux

par Violaine MESLIER, AGRENABA et Jean-Denis BERGEMER, fédération départementale des chasseurs de Seine-et-Marne

Animation 2013-2014

par Violaine MESLIER, AGRENABA, Sylvain MAHUZIER et Jean-Denis BERGEMER, fédération départementale des chasseurs de Seine-et-Marne

Questions-réponses

Jérôme HANOL, Directeur de l'ANVL, souhaite que l'ANVL, en tant qu'acteur de la Bassée qui réalise depuis de nombreuses années des suivis écologiques et possède un recul historique du territoire, sollicitée par les animateurs des sites Natura 2000 et qu'un partenariat puisse être établi.

Il se félicite du choix des animateurs d'utiliser la base de données SERENA et souligne que depuis quelques temps maintenant, l'ANVL utilise cette même base de données facilitant ainsi les échanges de données entre les structures. Une remarque est néanmoins soulignée concernant la méthode « distance sampling » qui n'est pas efficace pour toutes les espèces d'oiseaux et notamment le blongios nain ou le râle des genêts dont les effectifs sont très restreints. Il est donc important d'adapter la méthode en fonction des espèces. En ce qui concerne l'oedicnème criard en revanche les enjeux sont très forts et notamment avec les projets de carrières. La question est donc de savoir comment intégrer et mutualiser toutes ces données.

Sylvain MAHUZIER explique que bien évidemment l'ANVL fera partie prenante des suivis et sera associée à l'animation du site Natura 2000. Pour ce qui est des protocoles scientifiques qui seront mis en œuvre, il est clair que certaines méthodes ne sont pas adaptables pour toutes les espèces et qu'à l'heure actuelle la liste des espèces n'est pas encore définitive et qu'elle fait encore l'objet de modifications en fonction des échanges avec Aurélien BENART du CNRS à l'origine de la méthode.

Monsieur JEGOUDEZ, maire de Grisy-sur-Seine s'interroge sur les évaluations des incidences et demande à y voir plus clair notamment en ce qui concerne la modification de leur PLU.

Roland Rodde explique que la Direction Départementale des Territoires se tient à leur disposition pour répondre à toutes leurs questions et a lancé un site internet dédié à la démarche Natura 2000 dans le département. Une rubrique relative à l'évaluation des incidences Natura 2000 a été renseignée (<http://seine-et-marne.n2000.fr/en-savoir-plus/les-etudes-d-incidences-natura-2000>) dont le but est d'informer à propos de cette réglementation en rappelant le dispositif et en mettant à disposition des outils simples. Jean-Denis BERGEMER rajoute qu'un formulaire simplifié a été élaboré pour savoir rapidement si une manifestation ou un projet pouvait avoir ou non des incidences sur les sites Natura 2000. Il est important que les gens sachent que les animateurs sont disponibles pour apporter des réponses et qu'ils les aideront dans leurs démarches.

Roland RODDE précise que l'évaluation des incidences n'est pas une démarche supplémentaire mais un complément dans les dossiers réglementaires qui sont déjà à établir. En effet, seuls sont soumis à évaluation des incidences, les projets figurant sur les listes nationales et sur la liste locale 1 (cf. site Internet pour consulter l'ensemble des items). Seule petite entorse, les projets relevant de la liste locale sont de nouveaux projets ne relevant préalablement d'aucune démarche administrative.

M. SAUDRY de la chambre d'Agriculture met en avant la difficulté de trouver les informations sur internet et qu'il serait important d'avoir une approche plus globale pour éviter de chercher trop longtemps.

Roland RODDE explique que prochainement tous les sites Natura 2000 seine-et-marnais seront dotés de fiches de synthèse présentant les enjeux et qu'elles permettront aux porteurs de projets d'obtenir rapidement une cartographie des enjeux. Le site internet est un bon outil qui ne demande qu'à être valorisé. Les fiches de synthèse seront bien évidemment mises en ligne sur le site Natura 2000 dédié à la démarche en Seine-et-Marne.

François-Xavier de LARMINAT propose que ces fiches soient également affichées en mairie pour être à la disposition de tout le monde.

Le COPIL se termine par le mot de la fin de Mme Charles qui donne rendez-vous courant 2014 pour la prochaine réunion et propose que les animateurs tiennent au courant les maires sur ce qu'il se passe sur leurs communes en terme de signature de charte ou de contrats... parce que c'est un besoin pour les maires de savoir aussi ce qu'il se passe de bien sur les communes et pas seulement avoir des retours négatifs.

ANNEXES

Présentation diffusée lors de la réunion

Contacts

Violaine MESLIER, AGRENABA
01 64 00 06 23/ 06 74 55 47 89
violaine.meslier@espaces-naturels.fr

Jean-Denis BERGEMER, FDC77
06 88 13 56 67
jdbergemer@orange.fr

François-Xavier de LARMINAT, Communauté de communes de la Bassée
06 81 03 00 91
fx.delarminat@cc-du-provinois.fr